



Concours « Ton stage en images »

1. RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Le concours « Ton stage en images » (ci-après le « Concours ») est organisé par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ci-après l' « ITHQ »). Le Concours a lieu du 5 janvier 2026 à 0 h 00:01 HE au 20 juin 2026 à 23 h 59:59 HE.

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne étudiante inscrite à l'ITHQ qui réalise un stage dans le cadre de ses études à la session d'hiver 2026.

Pour être admissible au concours, le stage doit être considéré comme réussi.

Pour un stage de fin d'études, cela signifie que la personne étudiante a réussi le cours de stage.

Pour un stage signature, cela signifie que la personne étudiante a complété les semaines et heures exigées, remis le formulaire d'évaluation et respecté le code de vie de l'établissement.

3. OBJECTIF DU CONCOURS

Mettre en valeur l'expérience de stage des personnes étudiantes à travers des photos et vidéos illustrant leur réalité de travail (en action ou avec leur équipe).

4. CATÉGORIES DU CONCOURS

a) Catégorie 1 : Photo

Photos montrant la personne étudiante en train d'effectuer des tâches liées à son stage ou en compagnie de son équipe de travail. Les photos doivent respecter les règles de confidentialité du milieu de stage.

Exigences techniques :

- Formats : JPEG, PNG
- Orientations : portrait ou paysage
- Taille maximale d'un fichier image téléversé : 100 MB
- Photo non floue, bien cadrée, et exempte de filigrane ou texte ajouté

b) Catégorie 2 : Vidéo

Vidéo montrant la personne étudiante en action, en train de réaliser une tâche particulière liée à son stage.

Lors du tournage de la vidéo, la personne étudiante doit s'adresser à ses collègues étudiants de l'ITHQ.

Si la taille de la vidéo est trop lourde pour être jointe dans le formulaire de participation, il faut l'envoyer par l'une des méthodes alternatives suivantes à stages-internships@ithq.qc.ca en précisant dans le message les nom, matricule et programme de la personne étudiante :

- Par le site We Transfer
- Par espace infonuagique (OneDrive, Dropbox, Google Drive...)

Exigences techniques :

- Format: 16:9
- Orientation : paysage
- Audio: avoir un micro pour une meilleure qualité de son.
- Ne pas être filmé à contrejour
- Ne pas inclure le logo de l'ITHQ ou de l'entreprise
- Taille maximale d'un fichier image téléversé : 1 G ou selon les capacités permises par les plateformes de transfert

5. SPÉCIFICATIONS DE CONTENU À RESPECTER POUR LA VIDÉO

- Durée max. de 60 secondes:

a) Introduction (+/- 10 secondes) :

- nom de la personne étudiante
- programme
- s'il s'agit du stage 1, stage 2 ou d'un stage de fin d'études
- nom de l'entreprise où est réalisé le stage.
- poste occupé par la personne étudiante

b) En action (+/- 30 secondes) :

- La personne étudiante doit expliquer en français un fait saillant, un coup de cœur de son stage, en montrant une ou des tâches reliées à son stage. Un effort particulier sera accordé à la qualité narrative et à la capacité de susciter l'intérêt du jury.

c) Conclusion (+/- 10 secondes) :

- Brève description de ce que la personne étudiante a apprécié de ce stage.

6. PARTICIPATION

- Pour courir la chance de gagner le Concours, la personne étudiante doit remplir le formulaire suivant en se connectant à son compte ITHQ : [Concours : Ton stage en images – Remplir le formulaire](#).
- La personne étudiante peut soumettre entre une (1) photo et/ou une (1) vidéo. Elle peut participer à l'une ou l'autre des catégories, ou aux deux. Un formulaire doit être transmis par soumission.

- Toutefois, une même personne ne peut remporter qu'un seul prix, et ce, même si elle se classe parmi les finalistes dans les deux catégories.
- Dans l'éventualité où une personne participante obtiendrait le meilleur pointage du jury dans plus d'une catégorie, elle se verra attribuer le prix correspondant à la plus forte valeur.
- Les photos et vidéos doivent être prises entre le 5 janvier et le 20 juin 2026 pendant la période de stage de la personne étudiante. Les dates de la période de stage varient selon le programme et sont indiquées dans la convention de stage de la personne étudiante.
- Les photos et vidéos ne doivent pas contenir d'informations confidentielles, documents sensibles ou équipements réservés.
- En participant, la personne étudiante doit obtenir le consentement des personnes présentes sur la photo ou dans la vidéo pour qu'elle soit prise et diffusée par l'ITHQ.
- Aucune retouche excessive (ajustement léger permis : luminosité, contraste, cadrage)
- L'ITHQ décline toute responsabilité en cas de défaillance technique, perte, retard ou erreur de transmission des participations, quelle qu'en soit la cause.

7. DESCRIPTION DU PRIX

a) Catégorie 1 – Photo

- Premier prix : une nuitée en occupation double dans une chambre régulière à l'Hôtel de l'ITHQ, le petit déjeuner complet du lendemain et les frais de service du petit-déjeuner. Valeur approximative : 265\$ + taxes
- Deuxième prix : Une entrée pour l'expérience thermale au Strøm Spa, incluant le peignoir, une serviette et l'accès à un casier. L'entrée est valide du lundi au jeudi, à l'exception de la haute saison et des journées d'événements dans l'ensemble des Strøm Spa. Valeur : 54 à 79 \$ + taxes, selon l'établissement choisi.
- Troisième prix : 4 cartes de 60 crédits chacune pour les jeux d'Adrénaline du Casino de Montréal : valeur de 60\$.

b) Catégorie 2 – Vidéo

- Premier prix : Une nuitée d'hébergement en occupation double dans une chambre confort au Château Bromont, petit déjeuner complet. Valeur approximative : 308 \$ + taxes
- Deuxième prix : Certificat-cadeau pour un repas pour deux personnes, incluant deux verres de vin par personne à la Relève gourmande de l'ITHQ. Valeur approximative : 90\$ taxes incluses
- Troisième prix : Une entrée pour l'expérience thermale au Strøm Spa, incluant le peignoir, une serviette et l'accès à un casier. L'entrée est valide du lundi au jeudi, à l'exception de la haute saison et des journées d'événements dans l'ensemble des Strøm Spa. Valeur : 54 à 79 \$ + taxes, selon l'établissement.

Les prix, peu importe la catégorie, ne sont ni transférables, ni monnayables, ni échangeables.

8. CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY

a) Catégorie 1 – Photo

La photo démontre une tâche réalisée par la personne étudiante : si la photo ne représente pas une tâche réalisée par la personne étudiante, elle sera retirée du concours.

- Le texte explicatif qui résume en quoi cette tâche a été importante durant le stage (20 %)
- Pertinence avec le thème (travail/équipe) (20 %)
- Qualité visuelle (cadrage, lumière, netteté) (20 %)
- Originalité et créativité (20 %)
- Impact et capacité à illustrer une réalité de stage (20 %)

b) Catégorie 2 – Vidéo

La vidéo démontre une tâche réalisée et expliquée par la personne étudiante : si la vidéo ne représente pas une tâche réalisée par la personne étudiante, elle sera retirée du concours.

- L'explication résume en quoi cette tâche a été importante durant le stage (20%)
- Facteur inspirant pour la communauté étudiante (20 %)
- Qualité visuelle (cadrage, lumière, netteté) (20 %)
- Originalité et créativité (20 %)
- Impact et capacité à illustrer une réalité de stage (20 %)

9. ATTRIBUTION DU PRIX

- Les personnes gagnantes seront déterminées par un jury composé par les employés du Service des stages de l'ITHQ la semaine du 29 juin 2026. L'annonce des gagnants se fera la semaine du 6 juillet 2026.
- L'ITHQ contactera les personnes gagnantes par courriel (adresse de l'ITHQ) et par téléphone pour les aviser du prix gagné. À défaut de répondre à l'intérieur d'une semaine de la réception des messages, le prix sera automatiquement retiré et une nouvelle personne gagnante sera choisie la semaine du 13 juillet, 2026.
- L'ITHQ fera parvenir aux personnes gagnantes par courriel l'information du prix qu'elles ont gagné.

10. PUBLICATION DES NOMS DES PERSONNES GAGNANTES ET DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

- Une fois que les personnes gagnantes auront accepté leurs prix, une annonce avec les photos/vidéos sera faite sur la page Instagram de l'ITHQ.

- Le délai pour faire l'annonce des personnes gagnantes sur Instagram peut varier selon le temps que celles-ci prendront pour répondre à la communication de l'ITHQ.
- Des communications seront également faites à la communauté ithquoise avec les photos/vidéos des personnes gagnantes et des non-gagnantes (écrans, babillard et infolettre) au début de l'année scolaire 2026-2027.

11. CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En participant au Concours, la personne étudiante consent à ce que l'ITHQ :

- Puisse diffuser sa photo ou sa vidéo, qu'elle soit gagnante ou non, dans le cadre de communications institutionnelles (notamment sur les écrans, les babillards et dans l'infolettre de l'ITHQ au début de l'année scolaire 2026-2027) ;
- Fasse une publication sur Instagram vous identifiant à titre de personne gagnante ;
- Recueille et utilise votre nom complet et votre adresse courriel afin de vous envoyer un certificat attestant du prix gagné ;
- Recueille et utilise votre numéro de téléphone pour être en mesure, si nécessaire, de vous contacter au sujet du prix gagné.

Seuls les membres du jury auront accès aux fichiers aux fins d'évaluation et de gestion du Concours.

En tout temps, vous pouvez retirer votre consentement à ce que l'ITHQ utilise votre photo, vidéo, nom, adresse courriel et numéro de téléphone à ces fins en écrivant à stages-internships@ithq.qc.ca. Cependant, si vous retirez votre consentement, l'ITHQ ne sera pas en mesure de vous émettre le prix gagné, s'il n'a pas déjà été émis, ce que vous reconnaissez comprendre et accepter.

Pour obtenir des informations complémentaires, notamment quant au droit d'accéder à vos renseignements personnels et de demander leur rectification, consultez-la Politique de confidentialité de l'ITHQ.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LICENCE D'UTILISATION

La personne étudiante participante demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux photos et vidéos soumises dans le cadre du Concours.

Toutefois, en soumettant une participation, elle accorde à l'ITHQ une licence d'utilisation non exclusive, gratuite, mondiale et pour une durée illimitée, lui permettant de reproduire, diffuser, publier, communiquer au public, adapter et utiliser, en tout ou en partie, lesdites photos et vidéos, sur tout support et par tout moyen, à des fins institutionnelles, promotionnelles ou éducatives, sans autre avis ni compensation.

Cette licence est consentie sans limitation quant au nombre d'utilisations et inclut le droit pour l'ITHQ de conserver les contenus dans ses archives institutionnelles.